

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
EXTRA 39/02

ÉFAI – 020314 – AMR 51/074/02

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## PEINE DE MORT / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

ÉTATS-UNIS (TEXAS) Johnny Joe Martinez (h), hispano-américain, 29 ans

Londres, le 13 mai 2002

Johnny Martinez doit être exécuté dans l'État du Texas le 22 mai 2002. Il a été condamné à mort en 1994 pour le meurtre de Clay Peterson, tué en 1993.

Aux premières heures du jour, le 15 juillet 1993, après avoir beaucoup bu pendant la nuit, Johnny Martinez, âgé de vingt ans, a commis un vol qualifié dans une épicerie de Corpus Christi, sur la côte du Texas, poignardant Clay Peterson, l'employé du magasin, au cours des faits. Lors de son procès, Johnny Martinez a déclaré qu'il avait quitté l'épicerie, s'était rendu sur la plage et avait pleuré. Au cours de la demi-heure qui a suivi le meurtre, il a téléphoné à la police d'un hôtel voisin et signalé le crime. Lorsque les forces de l'ordre sont arrivées, Johnny Martinez s'est livré sans résistance. Le policier qui l'a arrêté a affirmé qu'il était « très coopératif » et « préoccupé par les événements ».

Au poste de police, Johnny Martinez a avoué avoir poignardé Clay Peterson. Il a aidé la police à chercher l'arme du crime. Le policier qui l'a interrogé a déclaré que le jeune homme était « affligé » et « plein de remords ». Au cours de l'audience sur la détermination de la peine de son procès, Johnny Martinez a lui-même exprimé ses remords et déclaré qu'il était incapable d'expliquer son acte de violence. Il ne s'était jamais illustré par des comportements violents précédemment et n'avait jamais été reconnu coupable de la moindre infraction.

Au Texas, un jury ne peut prononcer la peine capitale que s'il estime unanimement qu'« il est probable que le défendeur commette des actes de violence criminels qui constitueraient une menace persistante pour la société », autrement dit qu'il représente un « danger futur ». La cour d'appel pénale du Texas a confirmé la condamnation à mort de Johnny Martinez en 1996. Quatre de ses neuf juges ont cependant émis une opinion dissidente, estimant que les éléments censés démontrer qu'il représentait un danger futur n'étaient pas suffisants pour justifier une sentence capitale, et qu'une « analyse correcte » de la jurisprudence pertinente montrait que cette condamnation à mort devait être annulée.

Un des juges minoritaires a écrit : « [Il] est de notre devoir de veiller à ce que la peine de mort soit appliquée de manière équitable, rationnelle et cohérente ... Aujourd'hui, la majorité [des juges de la cour d'appel pénale] se décharge de cette responsabilité et émet une opinion qui exclut tout réexamen effectif en appel des verdicts rendus par les jurys ... Au vu de l'opinion de la majorité, plus rien ne garantit que la peine de mort ne sera pas appliquée de manière injustifiable ou absurde. » Un autre des magistrats minoritaires a estimé pour sa part : « Tout meurtre perpétré au cours d'un vol qualifié est dans une certaine mesure un acte insensé commis de sang froid. Tout meurtre de ce type ne doit pas pour autant être sanctionné par la peine de mort, notre châtiment le plus dur ... Cette décision va probablement faire jurisprudence, de telle sorte que cette cour ne jugera plus jamais que des éléments étaient insuffisants pour justifier une réponse affirmative [à la question du danger futur que représente un défendeur passible de la peine de mort] ». Ce magistrat ajoutait que la majorité avait « déformé » les faits de la cause pour pouvoir confirmer cette sentence capitale.

La cour d'appel pénale du Texas a ensuite désigné un avocat chargé de représenter Johnny Martinez dans le cadre de ses futures procédures de recours en *habeas corpus*. Ce juriste n'avait jamais formé un tel recours et a demandé à la cour à plusieurs reprises d'être déchargé du dossier. En 1997, cet avocat a introduit une requête, alors qu'il n'avait jamais parlé ni rendu visite à son client, qu'il avait refusé de s'entretenir avec lui au téléphone lorsque Johnny Martinez l'avait appelé, et qu'il ne lui avait envoyé qu'une seule et brève lettre. Cette requête était rédigée sur cinq pages et demie. Deux des quatre arguments mis en avant étaient exposés sur 17 lignes, avec une marge de 7,5 cm, sans référence à la moindre décision de justice. Or, les recours en *habeas corpus* formés par des avocats expérimentés et dotés de moyens financiers suffisants comptent généralement plus de 150 pages, en raison du nombre de questions soulevées et de la complexité du droit dans ce domaine. Ce recours ne faisait pas valoir que Johnny Martinez avait été privé d'une assistance judiciaire appropriée en première instance, alors que les investigations menées par son avocat et sa préparation à l'audience sur la peine avaient été des plus limitées.

La cour d'appel pénale du Texas a rejeté ce recours. Un de ses juges a toutefois émis une opinion dissidente, mettant en avant la brièveté et la médiocrité de cette requête. Il a estimé qu'il ne fallait pas se prononcer sur le fond du litige mais sur la qualité de la prestation fournie par l'avocat chargé de défendre Johnny Martinez en appel. Cet avocat a lui-même reconnu la justesse de cette opinion dissidente, et demandé de nouveau à être déchargé de l'affaire en arguant de son inexpérience.

D'autres avocats désignés ultérieurement pour défendre Johnny Martinez en appel devant les juridictions fédérales ont découvert des circonstances atténuantes essentielles qui n'avaient pas été portées à la connaissance des jurés. Ceux-ci n'avaient par exemple jamais su que le défendeur avait été victime de violences physiques, notamment sexuelles, pendant son enfance, et qu'il avait grandi dans un environnement familial perturbé, caractérisé en particulier par le fait que sa mère vendait et consommait de l'héroïne. Étant donné le jeune âge de Johnny Martinez, son état d'ébriété au moment des faits, ses remords, sa coopération avec la police, et le fait qu'il ne s'était jamais illustré par des actes de violence précédemment, ces circonstances atténuantes auraient pu déboucher sur une autre condamnation, ont fait valoir les nouveaux avocats du jeune homme. Les tribunaux fédéraux ont toutefois statué que la question de l'incompétence de l'avocat chargé de défendre Johnny Martinez en première instance ne pouvait être soulevée pour des raisons de procédure, car elle n'avait pas été posée devant les tribunaux de l'État du Texas. La cour fédérale de district chargée de se prononcer sur ce point a déploré la « dureté » de cette conclusion – ce point n'ayant jamais été réexaminé en justice en raison de l'incompétence de l'avocat chargé de représenter Johnny Martinez dans le cadre de ses procédures de recours en *habeas corpus* devant les juridictions texanes –, mais elle s'est estimée liée par la jurisprudence.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International est opposée en toutes circonstances à la peine capitale. En théorie, ce châtiment est réservé aux « pires des pires » criminels aux États-Unis. Il serait plus juste de dire qu'il est réservé aux plus démunis et aux individus représentés par des avocats incompetents. Or, les Garanties des Nations unies pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort disposent que « toute personne suspectée ou accusée d'un crime passible de la peine de mort [a le droit] de bénéficier d'une assistance judiciaire appropriée à tous les stades de la procédure ».

Depuis que les exécutions judiciaires ont repris aux États-Unis en 1977, les autorités ont ôté la vie à 776 condamnés à mort dans 32 États de l'Union. Le Texas a tué 267 de ces personnes. Depuis le début de l'année, 27 exécutions ont eu lieu sur l'ensemble du territoire américain, dont 11 au Texas.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après, et que vous rédigerez (en anglais ou dans votre propre langue) en utilisant vos propres mots et en vous inspirant des recommandations suivantes :**

- faites part de votre compassion pour les parents et amis de Clay Peterson, et expliquez que vous ne cherchez aucunement à excuser le crime qui lui a coûté la vie ;
- déclarez-vous opposé à l'exécution de Johnny Martinez ;
- faites valoir que les remords de cet homme et sa coopération avec la police indiquent qu'il ne s'agit pas d'un des « pires des pires » criminels auxquels est théoriquement réservée la peine de mort aux États-Unis, en soulignant que quatre juges de la cour d'appel pénale du Texas ont estimé que les éléments produits au cours de son procès n'étaient pas suffisants pour justifier une sentence capitale ;
- dites-vous vivement préoccupé par l'incompétence de l'avocat chargé de le défendre en appel, et par le fait que son avocat en première instance n'avait mené aucune investigation sur les circonstances atténuantes pouvant être invoquées en faveur de son client ou qu'il avait omis d'en informer les jurés, en rappelant que les normes internationales disposent que toute personne suspectée ou accusée d'un crime passible de la peine de mort a le droit de bénéficier d'une assistance judiciaire appropriée à tous les stades de la procédure ;
- demandez instamment que Johnny Martinez soit gracié, au nom de la justice et de la dignité humaine.

### APPELS À :

#### Comité des grâces et des libérations conditionnelles du Texas :

Texas Board of Pardons and Paroles  
Executive Clemency Section  
PO Box 13401, Capitol Station, Austin  
Texas 78711, États-Unis  
Fax : +1 512 467 0945

Formule d'appel : *Dear Board Members,* / Mesdames,  
Messieurs,

### COPIES À :

#### Gouverneur du Texas :

Governor Rick Perry  
Office of the Governor  
PO Box 12428, Austin  
Texas 78711-2428, États-Unis  
Fax : + 1 512 463 1849

ainsi qu'aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays.

### **PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents  
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*